



www.unac.asso.fr

A TOUS PNC HOP!



#122

23 juin 2017 

NÉGOCIATIONS PNC HOP!

Nous arrivons au bout des négociations. Il reste encore un bloc de 3 jours prévu la semaine prochaine. Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes des propositions de l'accord PNC, même s'il **reste encore des ajustements à faire sur l'ensemble des chapitres. Nous soumettrons cet accord à REFERUNDUM en intersyndicale à tous les PNC et C'EST VOUS QUI DÉCIDEREZ ! NOUS NE SIGNERONS QUE SI VOUS ADHÉREZ À CE PROJET !**

Rémunération :

- Grille en annexe
- SMMG 64H

Revalorisation de la grille de rémunération pour tous, fini les salaires de misère sur CRJ avec un SMMG à 55H.

- Gratification annuelle (13ème mois) : À l'identique de ce qui se faisait dans les 3 compagnies (basée sur la rémunération annuelle brute)

- 64H à 72H : heures complémentaires à 1,1
- Au delà de 72H : heures supplémentaires à 1,22
- Heures de nuit : **1,22** (plage horaire 21H - 08H), **payées en plus du SMMG.**
- AJR = 4 UHV
- 1/2 AJR = 2,5 UHV
- 1 journée sol = 1 AJR
- MEP : temps x 0,25
- CP : 2,13 UHV
- Maladie : 2 UHV
- Heures complémentaires et supplémentaires C/C **payées au tarif C/C**
- Prime faisant fonction C/C : **15 € par heure**
- Prime d'incitation : 150 €

- Prise en charge de la journée de solidarité par HOP!

- Indemnités repas : tarif ACCOSS france (18,40 €) dans les tranches horaires 12h00 et 13h30 et 19h00 et 20h30
- Indemnité pressing : carte pressing 25 €
- Indemnités de transport :
 - PARIS : **montée terrain : 25,40 €**
ou 100% PASS NAVIGO + prise en charge des TAXI (PARIS) pour un décollage avant 8H et un atterrissage après 21H.

Exemple :

8 montées terrain par mois = 203,20€ (90,40€ nets **de plus** pour un PNC CRJ par mois, 113,20€ nets **de plus** pour un PNC ATR)

90 montées terrain par an = 1017 € nets **de plus** par an pour un PNC CRJ, 1206€ nets **de plus** par an pour un PNC ATR

- LYS : **73 € sur justificatif péage + montée terrain 15 €**

ou remboursement à hauteur de 50% par mois des cartes d'abonnement des transports en commun, sur justificatif

Exemple :

6 montées terrain par mois = 90€

70 montées terrain par an = 1050 €

- Autres bases : **montée terrain 15 €**

ou remboursement à hauteur de 50% par mois des cartes d'abonnement des transports en commun, sur justificatif

Exemple :

10 montées terrain par mois = 150€

100 montées terrain par an = 1500 €

- Prime unique de 500 € versée en juillet, proratisée au temps de présence dans l'entreprise.



Conditions de travail :

- 12 jours OFF dont un **5 OFF/mois**, possibilité de 11 jours OFF et un 4 OFF une fois par an.

- 6 jours ON maximum, **avec un objectif de 5 jours ON**

- **24 week-ends garantis par an. Possibilité de travailler 3 week-ends consécutifs 3 fois par semestre, avec un maximum d'1 fois sur 2 mois et de 5 fois par an.**

- 2 levers tôt consécutifs en programmation, un 3^{ème} en reprogrammation limité à 2 étapes (2 étapes supplémentaires avec accord PNC). Une fois 3 levers tôt consécutifs maximum tous les 2 mois (maximum 6 fois par an). Possibilité 3 levers tôt consécutifs supplémentaires **sur DDA PNC**

- 5 jours hors base pour les activités sol (MDC, réunions syndicales) et rotations identifiées avec accord de la commission rotation (retour MEP le dernier jour)

- Modification d'un jour ON **24H/1H ou 48H/2H** du Temps de service

- **5/3 qu'en reprogrammation, limité à un 5/3 maximum tous les 2 mois (maximum 6 par an)**

- **5 jours de réserves par mois maximum DONT 3 à préavis long (ex JD)**

- **À l'hôtel ou à la maison (au choix du PNC) pour les réserves à préavis court (ex JS)**

- **Chambre hôtel le matin TS avant 8H30 (avant 9H pour MEP)**

- **Chambre hôtel arrivée tardive (atterrissage après 21H30) pour PARIS et LYS**

- Bourse d'échange pour les chambre d'hôtel, et les voitures de location, convertible en points. Possibilité de monétisation des points à l'étude. En cours de négociation.

- Plateaux repas à l'identique des PNT



Carrière :

- Promotion C/C : 50% à l'ancienneté / 50% au choix

- Sélection C/C pour les PNC au choix uniquement

- CC Temporaires (titularisation au bout de 18 mois de contrat et/ou 36 mois à partir du 1^{er} contrat)

Exemple :

Besoin de 10 CCT pour le 1^{er} avril 2018.

Appel d'offre. Les 40 postulants en tête de LCP sont retenus.

Les 5 plus anciens sont nommés sans sélection.

Les 35 autres passent la sélection. 5 sont retenus au choix. Il peut y avoir des titularisations avant et des appels d'offres supplémentaires en fonction des besoins.

Congés :

- 45 CP + 2 JBP par an (1 par saison) : jours OFF supplémentaires, à poser le mardi avant publication du planning (équivalent CPX en programmation pour les CRJ)
- **Possibilité de poser 1 CP isolé** (mais pas 2 OFF garantis avant)
- **2 OFF avant ou après à partir de 2 CP posés**
- 4 CP exceptionnels par an (2 par saison) : accepté en régulation si dispo équipage. Si pas de disponibilité, possibilité de l'avoir après justification auprès de la DPNC

L'histoire du CPX :

Le CPX avait été obtenu chez BRITAIR contre le fait de ne pouvoir poser minimum que 3 jours de CP accolés. Ce qui faisait perdre systématiquement aux PNC un jour OFF par mois.

Aujourd'hui si la pose de congés exceptionnels est plus contraignante, le PNC peut poser 1 CP isolé ou 2 CP avec la garanti d'avoir 2 OFF avant (ou après sur sa demande), en conservant ses 12 jours OFF.

- **Période garantie été de 14 jours entre le 15 juin et le 15 septembre**
- **Période garantie hiver de 7 jours entre le 1^{er} décembre et le 31 mars**
- 3 journées de congés enfant malade, portées à 5 si 3 enfants ou un enfant de moins de 1 an

Compte Épargne Temps :

- Mise en place d'un Compte Épargne Temps pour tous (CET)
- CP prioritaires sur CET
- Possibilité d'y mettre la **totalité du 13^{ème} mois**
- Possibilité d'y mettre les primes d'incitation
- Possibilité d'y mettre 2 jours de CP et les reliquats de CP
- Possibilité de le prendre en temps ou en argent, sans limite

Temps Alterné :

- Pour 1 ou 2 ans pour les TA annuels (avec des mois OFF)
- **Mise en place d'un Temps Alterné Mensuel pour 1 ou 2 ans (Fractionné) : 7 jours par mois sauf sur juillet et août**
- Les TA en CDI reste en CDI pour les PNC l'ayant déjà obtenu.

Tous les points de l'accord PNC ne sont pas dans ce document car trois jours de négociations sont prévus la semaine prochaine, et des curseurs vont encore bouger. Nous ferons donc un point la semaine prochaine pour vous expliquer les dernières avancées de l'accord.



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>



TAUX AIRLINAIR

Anc.	CDC	HST
0	1 893	1 613
1	1 941	1 661
2	2 114	1 834
3	2 188	1 908
4	2 294	2 014
5	2 334	2 054
6	2 563	2 283
7	2 586	2 306
8	2 609	2 517
9	2 732	2 559
10	2 756	2 600
11	2 781	2 642
12	3 017	2 684
13	3 065	2 725
14	3 113	2 767
15	3 148	2 809
16	3 365	2 850
17	3 410	2 892
18	3 456	2 934
19	3 501	2 976
20	3 547	3 017
21	3 592	3 059
22	3 637	3 101
23	3 637	3 101
24	3 637	3 101
25	3 637	3 101
26	3 637	3 101
27	3 637	3 101
28	3 637	3 101
29	3 637	3 101
30	3 637	3 101

TAUX RÉGIONAL ET
AIRLINAIR (ÉQUIVALENT)

TAUX RÉGIONAL

TAUX BRITAIR



Marine TIFFAY
C/C basé PARIS CDG
Qualifié Embraer

→ 06 83 38 56 80
marine@unachop.com



Rodolphe AUCLIN
PNC basé PARIS ORY
Qualifié CRJ

→ 06 82 01 23 04
rodolphe@unachop.com



Cédric CHALIGNE
PNC basé PARIS ORY
Qualifié CRJ

→ 06 20 86 34 27
cedric@unachop.com